

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 16 décembre 2019 à 14 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

19-12-797

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-12-798

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-12-799

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 274-1, intitulé *Règlement pour modifier le règlement 274 relatif à un emprunt et une dépense de 53 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation de la piscine municipale* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 274-1, lequel entrera en vigueur lors de sa publication, après l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE.

19-12-800

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 289-1, intitulé *Règlement pour modifier le règlement 289 relatif à un emprunt et une dépense de 43 000 \$ pour l'exécution des travaux de réparation de la maison de la culture* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le règlement numéro 289-1, lequel entrera en vigueur lors de sa publication, après l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE.

19-12-801

PARTICIPATION À L'ÉTUDE DE MISE À NIVEAU DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

CONSIDÉRANT les intentions du gouvernement du Québec de procéder à la fermeture de la station piscicole de la municipalité de Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier supporte la municipalité de la Lac-des-Écorces dans ses démarches pour maintenir la station ouverte;

CONSIDÉRANT que le CLD d'Antoine-Labelle va mandater une firme spécialisée pour la mise à jour de l'étude sur la station piscicole afin de démontrer au gouvernement la nécessité de la laisser en opération;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter de participer à la mise à jour de l'étude de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 500 \$ au CLD d'Antoine-Labelle, lequel mandatera la firme spécialisée.

ADOPTÉE.

19-12-802

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LA FACTURATION DIVERSE POUR L'ANNÉE 2020

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de fixer, pour l'année 2020, incluant les arrérages au 31 décembre 2019, le taux d'intérêt sur la facturation diverse échue, à 15 % par an.

ADOPTÉE.

19-12-803

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES DUES ET LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2020

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, que les taxes dues et les droits sur les mutations immobilières pour l'année 2020, incluant les arrérages au 31 décembre 2019, portent intérêt au taux de 15 % par an, à la date de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet.

ADOPTÉE.

19-12-804

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de novembre 2019, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

-chèques émis	347 653,54 \$
-paiements électroniques	
-transfert international	

Activités de fonctionnement :

-chèques émis	342 957,03 \$
-paiements électroniques	507 526,76 \$
-transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

19-12-805

AFFECTATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles de l'année 2019 se sont avérées supérieures à celles prévues au budget pour certaines activités;

CONSIDÉRANT que l'hiver 2019 a été particulièrement long et qu'il y a déjà des besoins pour assurer le déneigement tôt en novembre, cette année;

CONSIDÉRANT le refinancement du règlement numéro 224 le 12 novembre dernier et le surplus affecté suite à l'application de taxes de secteur;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'affecter au budget de fonctionnement la somme de 115 000 \$ tel que prévu pour la vidange et la valorisation des boues des étangs ainsi qu'une somme de 100 000 \$ à même le surplus non affecté afin de financer les activités déficitaires de la façon suivante :

Déneigement :	Contrat d'enlèvement de la neige	70 000 \$
	Produits chimiques	10 000 \$
	Location de la machinerie	20 000 \$

D'affecter le montant de 23 238 \$ du surplus affecté du règlement numéro 224 pour servir de paiement en réduction du montant à refinancer lors de l'émission du 12 novembre dernier.

D'autoriser la trésorière à procéder aux écritures nécessaires à ces affectations.

ADOPTÉE.

19-12-806

DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE MUNI-SPEC MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT le budget 2020 déposé de Muni-Spec Mont-Laurier, lequel est en hausse de 0,9 % par rapport au budget 2019 accepté dont le déficit était de 692 280 \$;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des citoyens et des municipalités participantes à l'entente concernant les équipements supra locaux pour les activités de diffusion imparties à Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que des travaux d'optimisation et de gouvernance devront être réalisés au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville cautionne entièrement le déficit d'exploitation de Muni-Spec Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter le budget 2020 de Muni-Spec Mont-Laurier dont le déficit total est de 698 340 \$, lequel est en hausse de 0.9% par rapport à celui de 2019 accepté par la Ville, et représentant une participation de la Ville au montant net de taxes de 714 706 \$.

De prévoir des rencontres dès janvier 2020 de façon à mettre nos forces en commun afin d'instaurer de meilleures stratégies de gestion devant bénéficier à la clientèle de l'Espace Théâtre tout en maximisant l'utilisation des fonds publics.

ADOPTÉE.

19-12-807

ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES PROCÉDURES D'OCTROI DE CONTRATS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT le mandat à Raymond Chabot Grand Thornton pour l'examen des contrats octroyés par la ville dans le cadre de sa politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur sur les procédures d'octroi de contrats pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le rapport de l'auditeur sur les procédures d'octroi de contrats de la Ville pour l'année 2018 signé par monsieur Marc Boucher, CPA auditeur, CA de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE.

19-12-808

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-18 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE, AUX TAUX DE LOCATION DES TERRAINS DE L'ILE BELL ET L'IMPOSITION DE PERMIS

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 4-18 pour remplacer l'article 2 du règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une roulotte ou maison mobile, pour établir les taux de location des terrains de l'île Bell et l'imposition de permis, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-809

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-19 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 5-19 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-810

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 6-15 RELATIF AUX TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR PARC DE ROULOTTES PRIVÉ

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 6-15 pour remplacer l'article 1 du règlement numéro 6 concernant les tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-811

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-16 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 8-16 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 pourvoyant à exiger une compensation pour le service d'égout de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-812

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-13 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 155-13 pour modifier l'article 7 du règlement numéro 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de décréter les tarifs applicables, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-813

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-11 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 176-11 pour remplacer l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques et établissant la taxe de service, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-814

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-4 RELATIF À LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA LIÈVRE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 300-4 pour remplacer l'annexe « II » du règlement numéro 300 relatif à la tarification du traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale de la Lièvre, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-815

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342 RELATIF À LA TAXATION

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 342 relatif à la taxation rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-816

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 343 RELATIF À UNE DÉPENSE DE 647 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 343 pour décréter une dépense de 647 000 \$, un emprunt de 324 000 \$ et l'affectation d'une somme de 323 000 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (AIRRL) pour l'année 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-817

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF À UNE DÉPENSE DE 1 458 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 344 pour décréter une dépense de 1 458 000 \$, un emprunt de 1 171 000 \$ et l'affectation d'une somme de 287 000 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales pour l'année 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-818

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345 POUR DÉCRÉTER DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE CONCASSAGE DE TROTTOIRS

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 345 pour décréter des dépenses en immobilisations de 500 000 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs et pour affecter les sommes nécessaires pour l'année 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-12-819

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346 POUR FIXER LE MONTANT QUE LA VILLE VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 346 pour fixer le montant que la Ville veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

Le maire constate la régularité de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement numéro 134-55, il explique et mentionne les conséquences de son adoption.

Le projet de règlement contenant des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, le maire identifie celles-ci et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, à savoir :

- CP-300 :** située de part et d'autre du boulevard Des Ruisseaux sur une profondeur variant de 60 m à 130 m délimitée à l'est par la terrasse du Jardin et à l'ouest par la rue des Artisans incluant les propriétés de la rue du Parc Commercial;
- H-302 :** située au nord du boulevard Des Ruisseaux représentant un quartier résidentiel comprenant les rues des Alouettes, de la Licorne, Petit Allée et la terrasse du Jardin;
- H-455 :** comprend les terrains vacants au nord de la rue Léopold-Cloutier et à l'est de la 5^e Avenue et à l'ouest de la rue Jean-Baptiste-Reid ainsi que les immeubles situés sur la rue Alphée-Boisvert;
- RUM-131 :** située de part et d'autre du boulevard Des Ruisseaux comprenant les propriétés en bordure de la route du côté nord délimité par la 6^e Avenue et la propriété située au 2160, boulevard Des Ruisseaux et du côté sud de la Route 117 par la propriété située au 1949, boulevard Des Ruisseaux et le chemin de la Croix. La zone comprend également les propriétés situées au 2155, 2475 et 2498, chemin de la Croix.

L'objet de ce règlement est principalement de :

- Modifier les plans de zonage pour agrandir la zone H-302 à même la zone CP-300 afin d'y inclure la totalité du lot 4 152 899, au cadastre officiel du Québec;

- Modifier la grille des usages et normes en regard de la zone H-455 afin d'y permettre les catégories d'usage « habitation collective (h2) » et « service public à la personne (p1) »;
- Modifier la grille des usages et normes en regard de la zone RUM-131 afin d'y permettre les usages spécifiques suivants :
 - atelier et dépôt d'entrepreneur en construction, en électricité et en plomberie sans entreposage extérieur;
 - atelier et dépôt d'entrepreneur en construction, en électricité, en plomberie, en excavation, en terrassement, en paysagisme ou en foresterie nécessitant de l'entreposage extérieur;
 - dépôt et atelier d'entretien des sociétés de transport incluant l'entreposage de matériaux en vrac comme la terre, le sable et le gravier.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet sont invités à le faire. Personne ne s'est prévalu de ce droit.

Le conseil adoptera donc le second projet de règlement numéro 134-55 identique au premier projet.

Suite sera donnée conformément à la Loi.

19-12-820

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-55 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones CP-300 et H-302 ainsi que les grilles des usages et normes en regard des zones H-455 et RUM-131 pour y ajouter des usages*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 134-55, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-12-821

ADJUDICATION DE SOUMISSION POUR LA VENTE D'UN OU DES EFFET(S) DÉSFFECTÉ(S) – MODULE QUALITÉ DU MILIEU

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la vente de divers effets désaffectés du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Chevrolet Silverado 1500 (2007) :

Marcel Céré et associé inc. :	1 458,00 \$;
Lacelle & Frères :	1 200,00 \$;
Alain Therrien :	1 200,00 \$;
Manon Lafantaisie :	836,00 \$;
Daniel Pauzé :	620,00 \$;
Claude Rochon :	600,00 \$;
Serge Gagnon :	500,00 \$;
Lucien Doré :	387,00 \$.

Chevrolet Silverado 1500 (2008) :

Alain Therrien :	1 500,00 \$;
Lacelle & Frères :	1 500,00 \$;
Gilles Filion :	1 275,00 \$;
Marcel Céré et associé inc. :	1 058,00 \$;
Claude Rochon :	650,00 \$.

Chevrolet Impala (2011) :

Alain Therrien :	1 000,00 \$;
Marcel Céré associé inc. :	400,00 \$;
Manon Lafantaisie :	367,00 \$;
Benoît Guenette :	354,21 \$.

Compresseur Holman 1977 :

Marcel Céré et associé inc. :	1 951,00 \$;
Excavation Lafleur :	1 052,00 \$.

Machine à dégeler DBH A 80 1986 :

Marcel Céré et associé inc. :	1 951,00 \$.
-------------------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adjuger les effets désaffectés aux plus hauts soumissionnaires conformes, plus les taxes applicables, comme suit :

-Chevrolet Silverado 1500 2007 : Marcel Céré et associé inc. pour 1 458,00 \$;

-Chevrolet Silverado 1500 2008 : Alain Therrien pour 1 500,00 \$ suite à un tirage au sort effectué le 12 décembre 2019;

-Chevrolet Impala 2011 : Alain Therrien pour 1 000,00 \$;

-Compresseur Holman 1977 : Marcel Céré et associé inc. pour 1 951,00 \$;

-Machine à dégeler DBH A 80 1986 : Marcel Céré et associé inc. pour 1 951,00 \$.

Les effets désaffectés sont vendus tel que vu, sans aucune garantie.

ADOPTÉE.

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 03 DU CONTRAT VML-G-19-10 – TRAVAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR LES RUES BEAUDRY, BELCOURT ET COURSOL

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat entre le 27 septembre et le 12 novembre 2019 au montant de 535 588,48 \$ plus les taxes applicables du contrat VML-G-19-10 – travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Beaudry, Belcourt et Coursol ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jonathan Bondu, technicien au Service des travaux publics et de l'ingénierie, à l'effet de procéder à la réception provisoire des travaux en date du 18 novembre 2019 et à la libération de la moitié de la retenue contractuelle au montant de 101 934,06 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Bondu en date du 9 décembre 2019, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 03;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Jonathan Bondu, en date du 18 novembre 2019 à la réception provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue contractuelle au montant de 101 934,06 \$ plus les taxes applicables en regard du contrat VML-G-19-10 pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Beaudry, Belcourt et Coursol.

De procéder, à l'approbation des travaux prévus au contrat entre le 27 septembre et le 12 novembre 2019 au montant de 535 588,48 \$ plus les taxes applicables.

De procéder, à l'approbation du certificat de paiement numéro 03, au montant total de 637 522,54 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Excapro excavation inc., moins la retenue de 5 % du paiement 03, soit un montant de 583 963,69 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 332.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-12-823

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire